



Le regard des Français sur la fin de vie

Sondage Ifop pour l'ADMD

Contacts Ifop :

Frédéric Dabi / Esteban Pratviel

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Conférence de presse du 29 octobre 2014

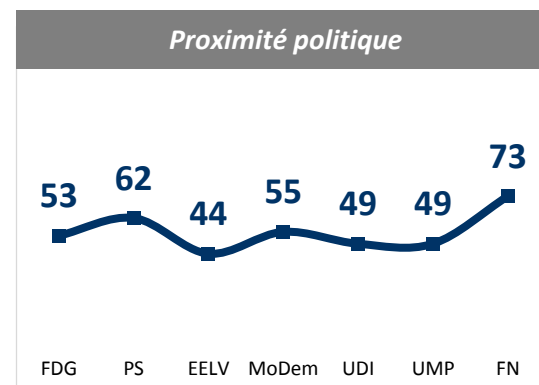
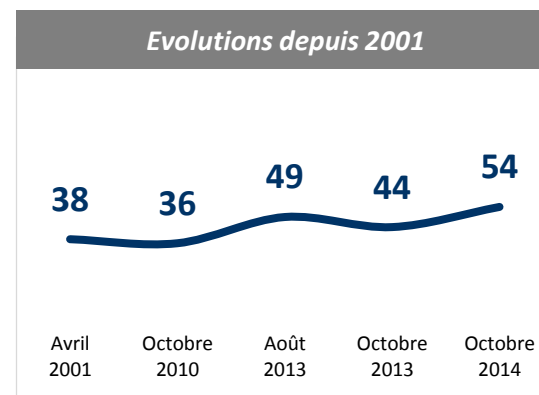
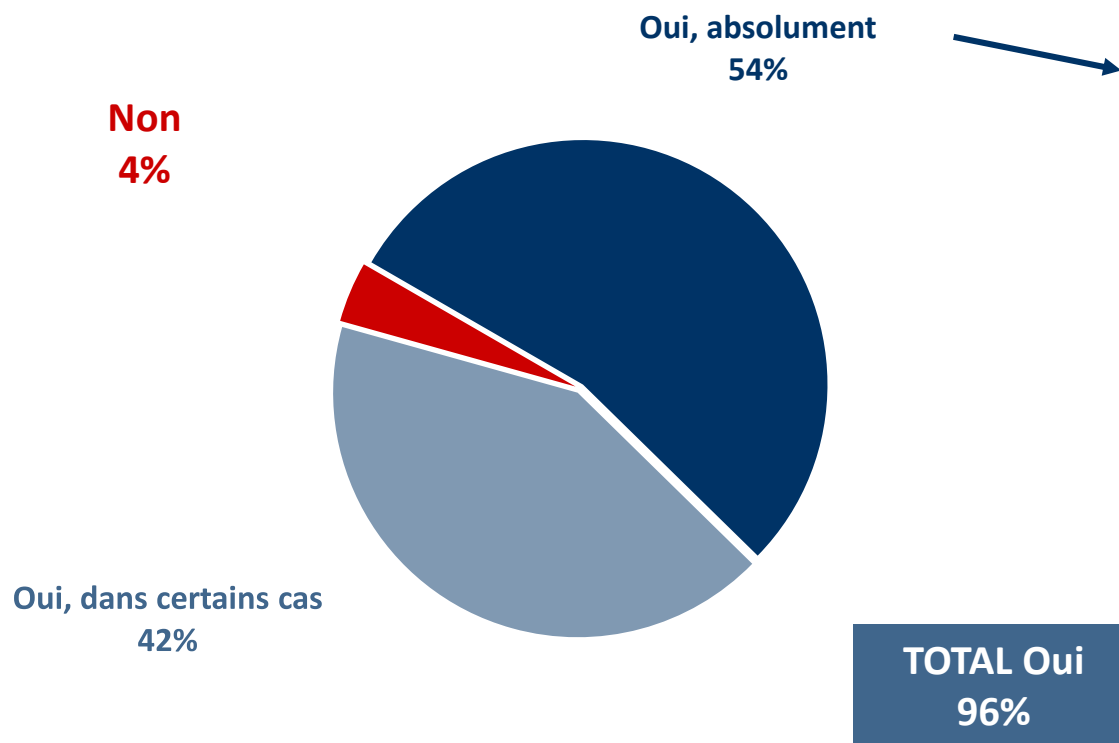


Etude réalisée par l'Ifop pour l'ADMD

Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
 L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 977 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.	 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.	 Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 7 au 9 octobre 2014.

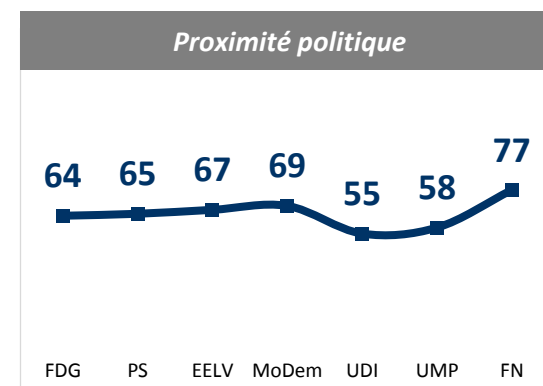
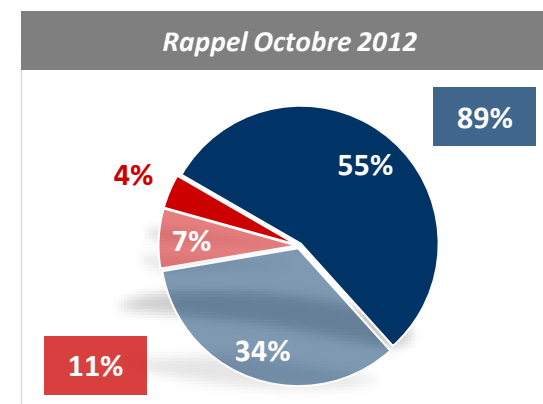
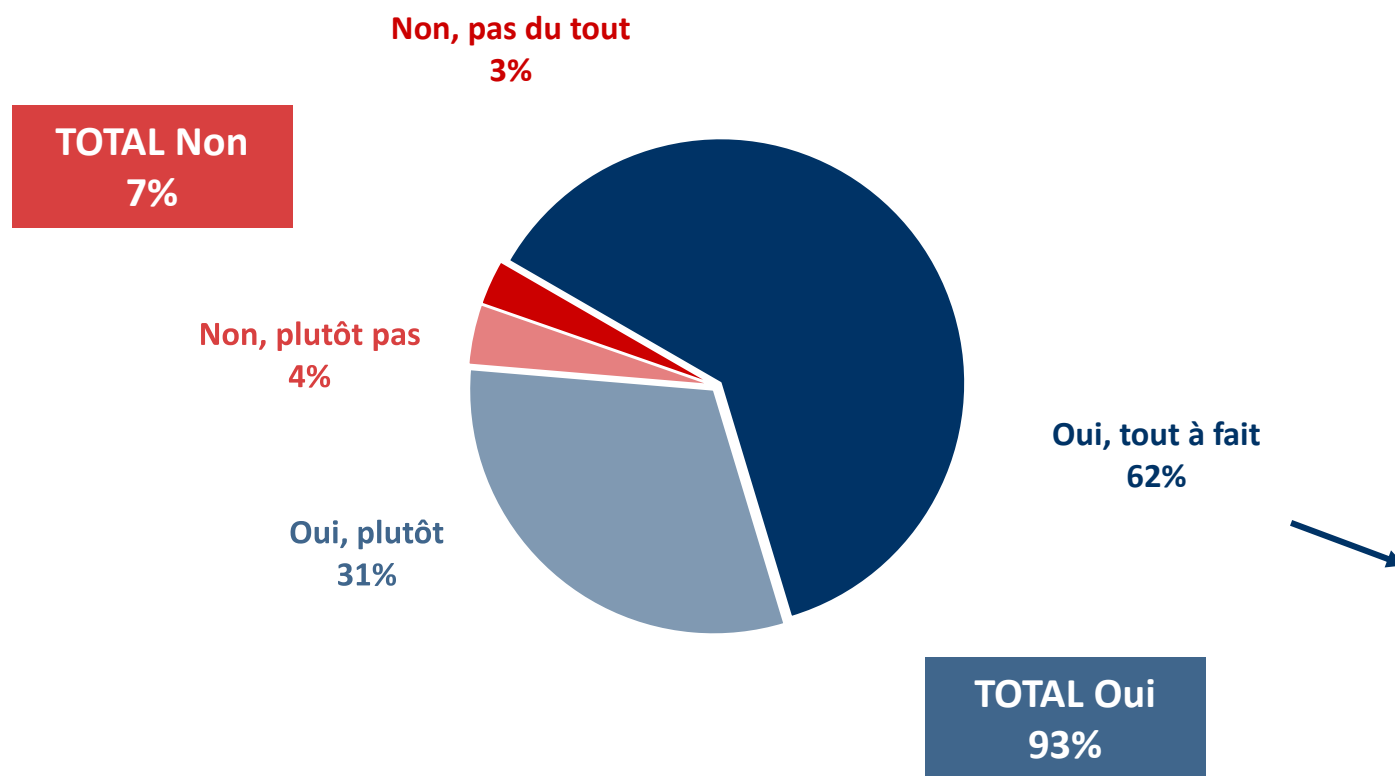
QUESTION : Certaines personnes souffrant de maladies insupportables et incurables demandent parfois aux médecins une euthanasie, c'est-à-dire qu'on mette fin à leur vie, sans souffrance.

Selon vous, la loi française devrait-elle autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie de ces personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent ?



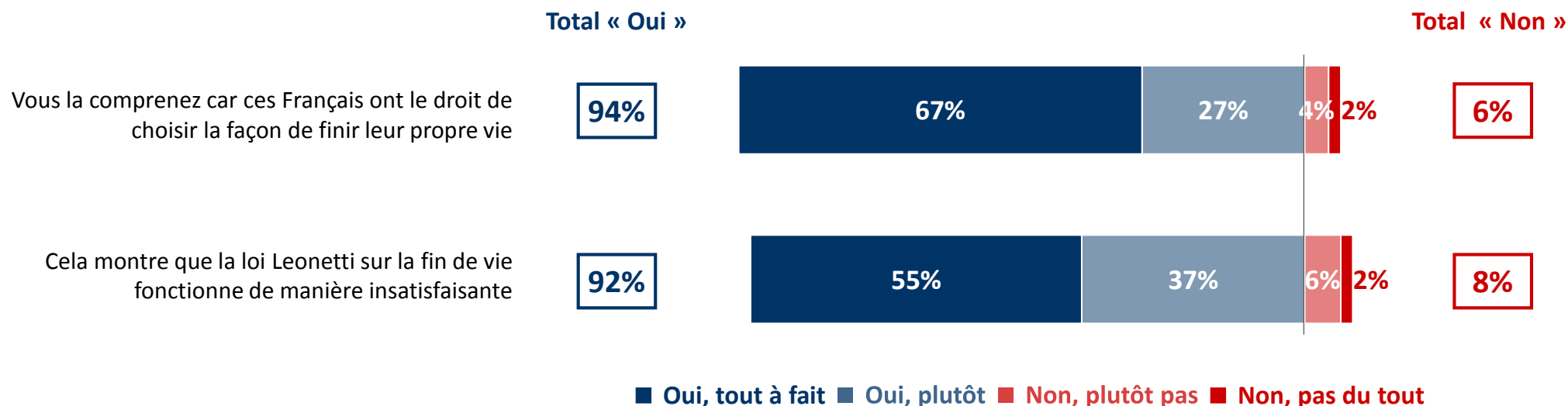
Le souhait concernant le respect de la promesse de François Hollande au sujet de la loi sur l'euthanasie

QUESTION : Lors de la dernière campagne pour l'élection présidentielle, François Hollande a pris l'engagement, dans sa proposition n°21, de proposer « que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité. »
Souhaitez-vous que le président de la République tienne sa promesse de campagne en autorisant, dans le cadre d'une loi votée par le Parlement, le recours à l'euthanasie active pour les personnes en fin de vie qui en feraient la demande ?

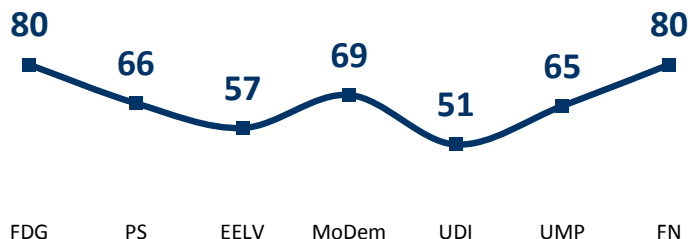


QUESTION : L'actualité récente a révélé que des Français atteints de maladies incurables faisaient le choix de partir en Suisse pour bénéficier d'un suicide assisté.

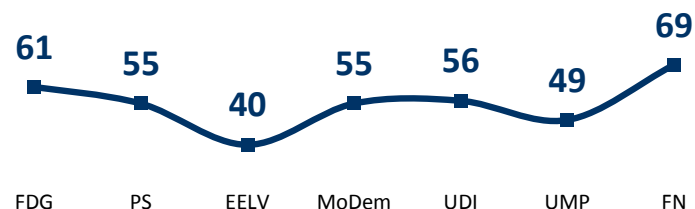
A propos de cette situation, diriez-vous que... ?



Vous la comprenez car ces Français ont le droit de choisir la façon de finir leur propre vie - Réponses « Oui, tout à fait »



Cela montre que la loi Leonetti sur la fin de vie fonctionne de manière insatisfaisante - Réponses « Oui, tout à fait »



QUESTION : Dans le cas de l'élection présidentielle de 2017, seriez-vous prêt à renoncer à voter en faveur d'un candidat proche de votre sensibilité politique mais qui, sur les questions liées à la fin de vie, se déclarerait opposer à la légalisation de l'euthanasie ?

